

COP 16: Décisions et Défis



Introduction

- COP 16 s'est déroulée du 29 novembre au 11 décembre 2010 au ``Moon Palace Hotel`` de Cancun (Mexique)
- Enjeu principal: poursuivre négociations par processus à deux voies issu de la Conférence de Bali et décider d'une deuxième période d'engagement au titre du protocole de Kyoto dont la première période d'engagement s'achèvera en fin 2012.
- restaurer aussi la confiance dans le multilatéralisme et démontrer la capacité du système des Nations Unies à aboutir à des résultats concrets.



COP 16 marquée par Réunions de 6 Organes

- 1- SBI
- 2- SBSTA
- 3- AWG-KP
- 4- AWG-LCA
- 5- COP
- 6- CMP



SBI

- ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
- 33^{ème} session : 15 projets de conclusions et 14 projets de décisions.



SBSTA

- ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
- 33^{ème} session : 8 projets de conclusions et 2 projets de décisions.



AWG-KP

■ GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LES ENGAGEMENTS FUTURS DES PARTIES ANNEXE I

■ 15^{ème} session :

- Le fonds d'adaptation ;
- Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et la Mise en Œuvre Conjointe (MOC) ;
- La réduction des émissions des parties de l'annexe I au titre du KP ;
- L'Utilisation des terres, le changement d'utilisation des terres et de la Foresterie (LULLUCF en Anglais) ;
- L'amendement de l'annexe B du Protocole de Kyoto ;
- Les questions méthodologiques (potentiel de réchauffement planétaire).



AWG-LCA

■ GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR L'ACTION COOPERATIVE A LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION

■ 13^{ème} session :

Des groupes de contacts et des groupes informels ont été constitués autour des questions clés susceptibles d'aboutir à des décisions à Cancun :

- La vision partagée sur les questions de changements climatiques ;
- Le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités ;
- L'adaptation aux changements climatiques ;
- L'atténuation (niveau de réduction des émissions, les NAMAS, la RADD+, les approches sectorielles, les mesures de réponse).



COP

CONFERENCE DES PARTIES ORGANE SUPREME
DE LA CONVENTION

COMPREND 194 Parties

(193 Etats et 1 Organisation d'Intégration Economique)

COP16: 12 décisions



CMP

CONFERENCE DES PARTIES SERVANT DE
REUNION D4ES PARTIES AU PROTOCOLE DE
KYOTO

193 Parties (192 Etats et 1 Organisation d'Intégration
Economique).

CMP6:12 décisions



RESULTATS COP 16 / CMP6

A l'issue des discussions très âpres en plénière, les Parties sont parvenues à adopter les « Accords de Cancun » sur les deux voies, malgré l'opposition ferme de la Bolivie. Il faut reconnaître que toutes les parties sont unanimes que ces accords ne sont pas complets mais qu'ils ouvrent des perspectives pour la COP17 à Durban.



Accord sur les résultats du groupe spécial AWG-KP

La première période d'engagement du Protocole de Kyoto qui constitue l'instrument de mise en œuvre de la Convention doit prendre fin en 2012. La menace de disparition du Protocole de Kyoto constitue l'élément clé de cette question étant donné que les pays développés, grands pollueurs tels que les USA, la Russie et le Japon ne souhaitent pas une deuxième période d'engagement contrairement à l'article 3.9 du Protocole de Kyoto.



L'accord adopté par les Parties ouvre des perspectives pour une suite du Protocole de Kyoto :

- La conférence des parties tout en rappelant l'article 3.9 du Protocole de Kyoto, est d'accord que le « Groupe spécial AWG-KP » complète son travail en s'assurant qu'il n'y a pas de « vide juridique » entre la première et la deuxième période d'engagement.
- La Conférence urge les Parties de l'annexe I visées au Protocole de Kyoto d'accroître le niveau de leur ambition de réduction des émissions afin d'atteindre individuellement ou collectivement le niveau de réduction des émissions (25 à 40%) proposé par le groupe ¹²de travail III du GIEC d'ici 2020.

[Passer à la première page](#)



- La Conférence est d'accord que la base de référence de réduction des émissions pour la seconde période d'engagement soit l'année 1990 ou bien l'année ou la période déterminée selon l'article 3.5 du Protocole de Kyoto.
-
- La poursuite du commerce des émissions et des projets basés sur les mécanismes du Protocole de Kyoto, afin de permettre aux Parties de l'annexe I de quantifier la limitation des émissions et les objectifs de réduction.



- Les mesures pour réduire les émissions de Gaz à effet de serre pour améliorer les prélèvements issus des activités humaines d'utilisation des terres, de changements d'utilisation des terres et de la foresterie continueront d'être disponibles pour les Parties de l'Annexe I comme moyens d'atteindre leur limitation d'émission quantifiée et les objectifs de réduction.
- Les potentiels de réchauffement global utilisé pour calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par sources pour la seconde période d'engagement seront ceux fournis par le GIEC.



Le renforcement du travail sur les aspects relatifs à l'information sur les potentialités environnementales, les conséquences socio-économiques, y compris les effets adverses, les outils, les politiques, les mesures et les méthodologies disponibles.



Accord sur les résultats du groupe spécial AWG-LCA

Un accord sur certaines décisions à prendre a été finalement adopté dans le cadre de la coopération à long terme, malgré l'opposition ferme de la Bolivie. Le mandat de AWG-LCA a été prolongé pour 2011.



On peut citer entre autres décisions :

- **Vision Partagée**

La Conférence affirme que les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre temps et que toutes les Parties partagent des actions coopératives à long terme en vue d'atteindre l'objectif ultime de la Convention (Article 2) en prenant en compte l'atténuation, l'adaptation, les finances, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités.



En tenant compte de la réduction globale des émissions de GES afin que le réchauffement soit en dessous de 2°C , les Parties reconnaissent la nécessité, sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles d'aller vers 1,5°C d'ici 2015.

Quant à la période de plafonnement de croissance des émissions et le taux de réduction substantiel en 2050, les Parties s'accordent à travailler sur cette question d'ici la COP17.



■ Adaptation

La Conférence est d'accord que l'adaptation constitue aussi un défi pour toutes les Parties. Les actions de renforcement et la coopération internationale sont urgemment demandées afin de renforcer et de supporter la mise en œuvre des actions d'adaptation pour réduire la vulnérabilité et améliorer la résilience des pays en développement en prenant en compte particulièrement les besoins urgents et immédiats d'adaptation.



La conférence a décidé d'établir « un cadre d'adaptation de Cancun au titre de la convention » avec l'objectif de renforcement des actions sur l'adaptation.

La conférence a décidé également d'établir un processus de renforcement de capacités des PMA afin de leur permettre de formuler et de mettre en œuvre les plans nationaux d'adaptation, les PANA et d'identifier les besoins d'adaptation à moyen et long termes.

Aussi, un comité d'adaptation a été établi pour promouvoir d'une manière cohérente au titre de la Convention, la mise en œuvre et le renforcement des actions d'adaptation.



Enfin, la conférence a décidé d'établir un programme de travail prenant en compte les ateliers et les réunions d'experts en vue de traiter les questions de pertes et dommages liés aux impacts des changements climatiques dans les pays en développement particulièrement vulnérables.

Il faut noter que la définition de la vulnérabilité permettant d'identifier les pays et les zones vulnérables a suscité beaucoup de discussions.



■ Atténuation

- ✓ **Engagements ou actions appropriés nationaux de réduction des émissions des pays développés.**

La conférence demande urgemment aux pays développés d'accroître leur ambition des objectifs de réduction des émissions. Aussi, il a été demandé que les pays développés établissent des arrangements nationaux en vue d'estimer les émissions anthropiques par sources, établissent un processus pour l'évaluation internationale des émissions et développent des stratégies ou plans sobres en carbone.



✓ **Actions appropriées nationales de réduction des émissions des pays en développement.**

La conférence est d'accord que les pays en développement prennent des actions appropriées nationales de réduction des émissions dans le contexte du développement durable appuyé et renforcé par la technologie, le financement et le renforcement des capacités afin d'atteindre les objectifs en 2020.

Aussi, la conférence encourage les pays en développement à développer des stratégies ou plans sobres en carbone dans le contexte du développement durable.

[Passer à la première page](#)



La conférence est d'accord sur un programme de travail pour le développement des modalités et guides afin de faciliter l'appui aux NAMAs à travers le registre des mesures, les rapportages et les vérifications des actions appropriées.

- ✓ **Réduction des émissions dues à la déforestation, à la dégradation des forêts, au rôle de la conservation, à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone (REDD++)**



La conférence encourage les pays en développement à entreprendre des stratégies et plans nationaux en vue de mettre en œuvre ces réductions, conformément aux capacités et circonstances nationales.

L'AWG-LCA doit tout mettre en œuvre pour explorer les options de financement pour la mise en œuvre effective de ces actions et stratégies.

✓ **Approches et opportunités de marchés**

La conférence a décidé de considérer l'établissement à la 17^{ème} conférence d'un ou de plusieurs mécanismes non basés sur le marché afin de renforcer l'efficacité-coût et de promouvoir les actions d'atténuation.

[Passer à la première page](#)



- ✓ **Conséquences socio-économiques des mesures prises**

La conférence a décidé d'organiser courant 2011, un forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures prises.

- **Financement, Développement et transfert de technologies, renforcement des capacités :**



✓ **Financement**

Pour le financement rapide, la conférence prend note de l'engagement collectif des pays développés à fournir des ressources nouvelles, additionnelles, y compris la foresterie et l'investissement à hauteur de 30 milliards de dollars US de 2010 à 2012 à travers les institutions internationales. Ces ressources concernent l'adaptation et l'atténuation, mais les pays en développement notamment les PMA et les Petits Etats Insulaires en développement et l'Afrique requièrent plus de part à l'adaptation. Afin d'assurer la transparence, les pays développés sont invités à faire le point au Secrétariat au mois de Mai 2011, 2012 et 2013 des ressources fournies respectivement en 2010, 2011 et 2012.



Pour le financement à long terme, la conférence décide que des financements nouveaux et additionnels, adéquats et prévisibles soient fournis aux pays en développement et que le nouveau fonds multilatéral soit mis en place à travers le fonds vert climat qui sera désigné comme l'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention sous l'autorité de la COP et gouverné par un Conseil d'administration de 24 membres équitablement répartis entre pays développés et pays en développement.

Ce fonds est doté de 100 milliards de dollars US par an de 2013 à 2020

Un Comité Permanent sera établi pour assister la Conférence des Parties afin d'assurer une meilleure cohérence et une bonne coordination du mécanisme financier.

Un comité de transition de 40 membres (15 pour les pays développés et 25 pour les pays en développement) sera mis en place pour préciser les contours du fonds

[Passer à la première page](#)



✓ Développement et transfert de technologies

Le transfert de technologies constitue aussi un élément essentiel et incontournable pour lutter contre les changements climatiques (Article 4 de la Convention). A ce titre, la Conférence des Parties vient de décider d'établir un mécanisme de transfert de technologies afin de faciliter ce processus. Le mécanisme comprend deux composantes dont le « Comité Exécutif de Technologies » composé de 20 membres et le Réseau et Centre de technologies climatiques.



Il reste à identifier clairement le lien entre ces deux composantes et le lien entre le mécanisme de technologies et le mécanisme financier en mettant en place un dialogue courant 2011.

La question cruciale de droit de propriétés intellectuelles reste toujours en discussion.



✓ Renforcement des capacités

La Conférence réaffirme l'importance du renforcement des capacités en vue d'améliorer la participation à la lutte contre les défis des changements climatiques et la mise en œuvre effective des engagements au titre de la Convention des pays en développement.

La Conférence décide que l'appui au renforcement des capacités des pays en développement soit amélioré avec le renforcement des capacités endogènes à tous les niveaux y compris l'aspect genre. Il a été demandé à AWG-LCA d'élaborer les modalités concernant les arrangements institutionnels pour le renforcement des capacités à la 17^{ème} Conférence.



Conclusions et défis

Les objectifs fixés par la 16^{ème} Conférence des Parties à la Convention et la 6^e Conférence des Parties servant de Réunion des Parties au Protocole de Kyoto ont été pleinement atteints grâce à la stratégie mise en place par la Présidente de la COP16/CMP6,

En effet, à défaut d'un accord juridiquement contraignant probable pour 2011, un accord a été adopté sur la poursuite des réflexions sur la deuxième phase du Protocole de Kyoto et sur la seconde prolongation du mandat de AWG-LCA permettant aussi de continuer les réflexions sur les questions en suspens et de mettre en œuvre des décisions prises concernant l'adaptation, les finances² et le transfert de technologies.

[Passer à la première page](#)



Un grand pas est fait pour l'atteinte des objectifs à Durban (Afrique du Sud) en Décembre 2011, mais il reste beaucoup à faire pour éviter un vide juridique entre la première et la seconde périodes d'engagement du Protocole de Kyoto et les décisions à prendre pour l'atténuation.

Cet accord sauve le multilatéralisme et permet d'espérer sur une coopération plus ambitieuse afin de lutter contre les changements climatiques et de préserver un avenir meilleur pour les générations futures.



A cet égard, les défis à relever d'ici à Durban (Afrique du Sud) sont les suivants:

- Aboutir à un accord juridiquement contraignant comprenant les quatre piliers de la Feuille de Route de Bali ,
- Obtenir une seconde période d'engagement pour le Protocole de Kyoto avec des réductions d'émissions ambitieuses des Parties Annexe I ;
- Assurer une allocation transparente du fonds rapide de la part des pays développés ;
- Rendre opérationnel le Fonds Vert sur le Climat
- Il est nécessaire que les parties fassent preuve d'autant de souplesse que de solidarité à Durban qu'à Cancun ;
- Enfin la présidence Sud-africaine dont aussi s'inspire beaucoup de la stratégie très transparente et inclusion utilisée par le Mexique.

